

## DOSSIER DE CANDIDATURE

# ARTISTES DANS LA RUE 2016

### 31<sup>ème</sup> édition

Forum de la création contemporaine

samedi 17 SEPTEMBRE 2016

place du MARCHE NOTRE DAME

et exposition au **CARRE A LA FARINE** du 13 au 17 SEPTEMBRE 2016

Plusieurs prix seront décernés le 17 septembre :

Prix de la Ville de Versailles  
Prix de l'Association aeba  
Prix Art-Contemporain.com  
Prix de la Banque Populaire

[DOSSIER COMPLET A RETOURNER AVANT LE 10 MAI 2016](#)

Association aeba, 11 rue Saint Simon 78000 Versailles

Mail : [associationeba@laposte.net](mailto:associationeba@laposte.net)

Site : [www.associationeba.com](http://www.associationeba.com)

## Conditions d'inscription

### **1) Renvoyer par la poste :**

Adresse : Association aeba, 11 rue Saint Simon 78000 Versailles

- ✓ La fiche d'inscription.
- ✓ Le règlement « lu et approuvé » signé.
- ✓ 1 chèque de 10€ pour les frais de dossier (non remboursable).
- ✓ 1 chèque de 90€ pour l'emplacement (2mX4m) ou de 110€ (2mX8m)-restitué aux artistes non retenus-  
Ceci comprend :
  - l'exposition d'une œuvre à la galerie "Carré à la Farine" du 13 au 17.
  - un vernissage le mardi 13 septembre.
  - le catalogue de l'exposition.
  - le stand couvert le samedi 17 septembre (bâché + possibilité d'éclairage).
  - le parking pour la journée du 17.

*Les chèques seront libellés à l'ordre de l'Association aeba*

### **2) A envoyer par Mail :**

Adresse mail : [associationeoba@laposte.net](mailto:associationeoba@laposte.net)

Votre dossier au format PDF comprenant votre CV, votre démarche artistique, 5 images (format A4, pages numérotées, nom, nom d'artiste, titre, dimensions, technique, année).

Ne pas adresser d'images séparées sous format Jpeg pour la sélection.

**Tout doit être dans le dossier au format PDF.**

**LE DOSSIER COMPLET A ENVOYER AVANT**  
**LE 10 MAI 2016**

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu par le jury.

**FICHE D'INSCRIPTION**

NOM :

PRENOM :

NOM D'ARTISTE :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

TELEPHONE FIXE :

MOBILE :

E.MAIL (écriture lisible) :

SITE INTERNET :

N° D'ORDRE MAISON DES ARTISTES (facultatif) :

N° Siren/Siret (facultatif) :

TECHNIQUES EXPOSEES (peintures, gravures, sculptures, photographies, autres...) :

REMARQUES EVENTUELLES :

## Règlement de l'exposition

### L'exposant s'engage :

- 1) **A envoyer par courrier** la fiche d'inscription, le règlement lu, approuvé et signé.
  - 1 chèque de 10 euros pour les frais administratifs (non remboursables).
  - 1 chèque de 90 euros (ou 110 €) pour l'emplacement.Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Association aeba.
- 2) **A envoyer par mail** un document PDF de présentation des œuvres pour le jury comprenant : CV, démarche, 5 images.
- 3) A se soumettre à la sélection préalable du jury dont les critères de sélection seront :
  - Travail personnel récent.
  - Témoignage d'une démarche artistique (réflexion, cohérence des œuvres, le choix d'un processus de travail).
  - Qualité du dossier - présentation claire (10 lignes) de cette démarche et du travail.**La décision du jury est souveraine et sans appel.**
- 4) A être sur place à partir de 7h30, le 17 septembre et se présenter à l'espace « Association aeba » afin de signer la fiche de présence et d'avoir son emplacement.
  - A exposer ses propres œuvres, toutes libres à la vente.
  - A occuper un emplacement bâché de 8m<sup>2</sup> (ou 16) environ avec ses propres supports.
  - (Chaque emplacement sera numéroté et délimité par des barrières métalliques.)
  - A habiller son emplacement d'une couleur neutre afin d'uniformiser l'ensemble des stands.
  - Laisser en bon état de propreté l'emplacement qui lui aura été attribué.
- 5) A n'exposer aucune œuvre à tendance politique ou contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Le comité organisateur se réserve le droit d'exclure purement et simplement les œuvres jugées par lui seul de cette nature. Aucun produit artisanal, poterie, bijoux...
- 6) A renoncer à tout recours contre l'Association aeba ou la **Ville de Versailles**. L'exposition est faite aux risques et périls entiers et exclusifs de l'exposant à qui il appartient s'il le juge utile de souscrire une police d'assurance.
- 7) A installer ses œuvres dans son stand uniquement entre 7h30 et 8h30 et de les reprendre entre 19h et 20h.  
Un parking souterrain est prévu Place du marché et Avenue de Saint Cloud sur présentation de la carte « Artistes dans la rue ». L'exposant devra impérativement garer son véhicule dans le parking souterrain avant 9h.  
Aucun espace ne peut être partagé avec une autre personne. Les demandes de branchements électriques doivent être faites dans le dossier de candidature.
- 8) **Le dossier sera à retourner avant le 10 mai 2016**
- 9) En outre, l'exposant accorde gracieusement à l'Association aeba le droit de reproduire toutes photos des œuvres de l'exposant dans la presse ou sur son site internet et face book.

Je (Nom, Prénom).....

Adresse.....

Reconnais avoir pris connaissance de ces conditions d'inscription et de participation et m'engage à m'y conformer sous peine d'exclusion et sans préjudice des droits de recours de l'Association aeba.

La participation sera effective, après acceptation du dossier par le jury de sélection et la signature de l'artiste en bas du présent règlement.

le..... à.....

Signature (précédée de « lu et approuvé ») :